



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue le 4 juillet 2023, à laquelle séance sont présents(es) : Siège #1 - Gilles Ouellet / Siège #2 - Marilyne Lévesque / Siège #3 - Stéphanie Bard / Siège #4 - Francine Bard / Siège #5 - Gabriel D'Anjou / Siège #6 - Danielle D'Anjou

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Madame Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière est présente. Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par Gilles Ouellet à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 22-23 concernant le déroulement lors des séances publiques de conseil.

Présentation du projet de règlement no 22-23 par madame Sylvie Dionne.

Le projet de règlement no 22-23 est déposé dans le conseil sans papier et joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement no 22-23 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

Vraie Copie Conforme, ce 10 juillet 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité**

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adoptera lors de la séance du 1er août 2023, le projet de règlement no 22-23 concernant le déroulement lors des séances publiques de conseil;

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 4 juillet 2023;

QU'un projet de règlement a été déposé et présenté en date du 4 juillet 2023;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau, ainsi que le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 10 juillet 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement no 22-23 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que le site internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 10 juillet 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe